

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 14

Date de la convocation-diffusion

12 juin 2020

L'an deux mil vingt le dix-huit du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames ALLEMAND Aube, BOUCHET Catherine, FOURY Laëtitia, POUJOL Sophie, VERYHA Sylvia
Messieurs BRIONI Stéphane, BRITO Jérémy, CRUVEILLER Fabien, DURAND Didier, DURANDET Pierre, PINCHARD Philippe, ROQUE Laurent, THALER Xavier.

Absents excusés : Messieurs John HUISMAN et Nicolas ROME

Pouvoirs : Monsieur John HUISMANN à Monsieur Pierre DURANDET

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier THALER

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil Municipal l'ajout d'un point à l'Ordre du jour :

- Vote du taux des taxes locales

Le conseil municipal valide l'ajout de ce point.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020, tel que présenté.

Objet : Redevance d'occupation du domaine public 2020

En raison de la crise sanitaire actuelle et afin de soutenir l'économie locale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la gratuité de l'occupation du domaine public communal pour l'année 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

Objet : Tarif des concessions au cimetière communal

Vu la délibération en date du 10 avril 2009 fixant la durée et le tarif des concessions du cimetière communal ;

Considérant qu'il y a lieu d'uniformiser la durée des concessions ;

Monsieur le Maire présente le tarif des concessions applicable au 1^{er} juillet 2020 et propose d'appliquer une durée unique comme suit :

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES	
Une tombe soit 2.50 mètres carrés	150 €
Deux tombes soit 5 mètres carrés	300 €
Trois tombes soit 7.50 mètres carrés	450 €
Quatre tombes soit 10 mètres carrés	600 €

Le prix de la concession au colombarium est fixé à 385 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

Monsieur le Maire informe que l'article L2121-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de Conseillers municipaux.

Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent, constituées dès le début du mandat ou temporaire, constituées lors d'une séance, en fonction d'un besoin.

Les membres du Conseil Municipal élisent les membres des commissions municipales :

Monsieur CRUVEILLER Fabien, Maire de CARDET, préside de droit toutes les commissions.

Commission finances, eau et assainissement :

- Sophie POUJOL (Adjointe avec délégation du Maire)
- Stéphane BRIONI
- John HUISMANN

Commission voirie, bâtiments, équipements sportifs

- Philippe PINCHARD (Adjoint avec délégation du Maire)
- Pierre DURANDET
- Jérémy BRITO
- Didier DURAND
- Laurent ROQUE
- Catherine BOUCHET
- Stéphane BRIONI

Commission affaires scolaires

- Sophie POUJOL
- Nicolas ROME

Commission Urbanisme, environnement, cadre de vie, transition énergétique

- Stéphane BRIONI (Adjoint avec délégation du Maire)
- Nicolas ROME
- Jérémy BRITO
- Laëtitia FOURY
- Didier DURAND
- Pierre DURANDET
- Xavier THALER

Commission du personnel

- Didier DURAND (Délégué au CNAS)
- Sylvia VERYHA

Philippe PINCHARD, Sophie POUJOL, Stéphane BRIONI et Laurent ROQUE seront associés en leur qualité d'adjoints au maire le cas échéant.

Commission cérémonies municipales et vie associative

- Sophie POUJOL
- Laëtitia FOURY
- Sylvia VERYHA
- Stéphane BRIONI
- Philippe PINCHARD
- Pierre DURANDET

Commission communication

- Laurent ROQUE (Adjoint avec délégation du Maire)
- Catherine BOUCHET
- Xavier THALER

Commission vie locale, évènements culturels et manifestation

- Laurent ROQUE (Adjoint avec délégation du Maire)
- Catherine BOUCHET
- Nicolas ROME
- Jérémy BRITO

Plan de sauvegarde et PPRI

- Philippe PINCHARD
- Sophie POUJOL
- Stéphane BRIONI
- Laurent ROQUE
- John HUISMAN

Piémont Cévenol

- Aube ALLEMAND (déléguée communautaire)
- John HUISMAN

-Xavier THALER
-Laurent ROQUE
-Catherine BOUCHET

CCAS

-Laurent ROQUE
-Catherine BOUCHET
- Sylvia VERYHA

Objet : Vote du taux des taxes locales

Monsieur le maire donne la parole à Sophie Poujol qui propose au Conseil Municipal de maintenir le taux des trois taxes locales à l'identique de ceux votés en 2019, comme suit :

TAXE D'HABITATION	8.90 %
TAXE FONCIERE SUR BÂTI	12.99 %
TAXE FONCIERE SUR NON-BÂTI	43.50 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De ne pas augmenter le taux des trois taxes locales à appliquer au budget 2020.

Les taux sont donc maintenus comme suit :

TAXE D'HABITATION	8.90 %
TAXE FONCIERE SUR BÂTI	12.99 %
TAXE FONCIERE SUR NON-BÂTI	43.50 %

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Stéphane BRIONI présente les conclusions du jugement du Tribunal Administratif de Nîmes suite à un recours contre la commune dans le cadre du PLU. Ce jugement rejette les demandes des requérantes et les condamne à la somme de 1200 euros au titre de l'article L.761-1 du Code de justice administrative.
- Mme Catherine Bouchet interroge le conseil municipal sur l'édition 2020 de la course pédestre. Le conseil municipal, après avoir discuté des éventuelles modalités d'organisation en lien avec la crise sanitaire, conclut que la course Pédestre qui devait avoir lieu le mardi 04 août 2020 est annulée.
- Monsieur Laurent Roque propose qu'une séance de cinéma en plein air soit organisée en partenariat avec la communauté de communes le vendredi 31 juillet 2020 dans le respect des gestes barrières en vigueur. Le conseil municipal approuve.
- L'ensemble des agents Municipaux est présent ainsi que Madame Dalila BRAHIMI, directrice de l'école de Cardet, et Madame Chantal AUSTIN, ATSEM à cette même école. Monsieur le Maire présente dans un 1er temps les Conseillers Municipaux, en expliquant les rôles de chacun suivant l'organisation par commissions mise en place pour ce nouveau mandat.
Xavier Thaler précise que le détail de cette organisation sera présenté dans le prochain « Cardésien »
Monsieur le Maire présente ensuite les agents communaux en expliquant les fonctions de chacun.

La séance est levée à 19h56

Fabien CRUVEILLER, Maire

